**Modalités de Contrôle des Connaissances**
**2026/2027**

# Portail Sciences et Technologies
# Licence 1 & 2 Sciences de la Terre
# Fiche générale

| Type Diplôme : Portail & Double Portail | | |
|---|---|---|
| Types Diplômes | Portail | |
| COMPOSANTE | Portail_ST | |
| MENTION | **LICENCE SCIENCES DE LA TERRE** | |
| CODE DIPLÔME | SLTER | |
| Régime d'inscription | Initiale Hors-Apprentissage / Formation Continue / Formation Permanente | |

| Parcours Type Portail | |
|---|---|
| Parcours Type | SCIENCES DE LA TERRE |

| Heures Maquette Année 1 | Heures Valorisées Année 1 | Heures Maquette Année 2 | Heures Valorisées Année 2 |
|---|---|---|---|
| | | | |

## COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

### Obtention des UE

L1, L2 : avoir une note supérieure ou égale à 10. Pour l'obtention des UE et des ECUE, se reporter à la fiche générale et MCC de la licence Sciences et Technologie.

### Obtention du Semestre

**En session 1** : Compensation des UE pour le calcul du semestre - Semestre obtenu si la note moyenne pour les 4 UEs disciplinaires supérieure ou égale à 10 et avoir une note moyenne UEs disciplinaires+CT supérieure ou égale à 10.
L'étudiant.e dispose de 5 jours pour refuser la compensation. En cas de refus, toutes les UEs non validées (<10) devront être repassées en session 2.

**En session 2** pour les UEs le calcul du semestre se fera avec la meilleure note entre session 1 et session 2. Semestre obtenu si la note moyenne pour les UEs disciplinaires supérieure ou égale à 10 et avoir une note moyenne UEs disciplinaires+CT supérieure ou égale à 10.

Pas de notes plancher pour la compensation entre les UE disciplinaires

### Obtention de l'Année

**En L1** :
En session 1: pas de compensation entre semestres **sauf décision du jury**. Année obtenue si la moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 8 UEs disciplinaires des deux semestres et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 10 UEs des deux semestres (CT incluses)
L'étudiant.e dispose de 5 jours pour refuser la compensation. En cas de refus, toutes les UEs non validées (<10) devront être repassées en session 2.
En session 2 : avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 8 UEs disciplinaires des deux semestres et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 10 UEs des deux semestres (CT incluses)
en session 2 pour les UEs le calcul du semestre et de la version d"étape se fera avec la meilleure note entre session 1 et session 2.

**En L2** :
En session 1, pas de compensation entre semestre **sauf décision du jury**. Année obtenue si la moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 8 UEs disciplinaires des deux semestres et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 10 UEs des deux semestres (CT incluses).
L'étudiant.e dispose de 5 jours pour refuser la compensation. En cas de refus, toutes les UEs non validées (<10) devront être repassées en session 2.
En session 2 : avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 8 UEs disciplinaires des deux semestres et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur les 10 UEs des deux semestres (CT incluses)
en session 2 pour les UEs le calcul du semestre et de la version d'étape se fera avec la meilleure note entre session 1 et session 2.

### Note éliminatoire/ Note seuil

non

## REDOUBLEMENT

1 redoublement de droit par année sous réserve d'une note d'année d'au moins 2/20 (moyenne des 8 UE disciplinaires hors CT) - redoublement supplémentaire exceptionnel conditionné à la décision du responsable de formation

### Textes réglementaires

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master